

PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT

Architecte Accompagnateur de Parcours France VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un droit individuel et un moyen pour obtenir tout ou partie d'une certification professionnelle sur la base d'expériences acquises, prouvées puis validées par un jury d'évaluation.

La certification professionnelle visée doit être enregistrée dans le Répertoire National de France Compétences (RNCP). Il peut s'agir d'un diplôme, d'un titre professionnel ou à finalité professionnelle, ou d'un certificat de qualification professionnelle.

Ces certifications professionnelles sont également classées dans la nomenclature européenne des niveaux de formation du niveau 3 (niveau CAP) au niveau 8 (niveau doctorat).

Objectifs:

Accompagnement à la VAE

Apporter une aide méthodologique au candidat à la VAE pour choisir son parcours de VAE et le choix de sa certification et l'accompagnement à l'élaboration son dossier de VAE et, le cas échéant, pour le préparer à l'entretien avec le jury de VAE ainsi qu'à la mise en situation professionnelle.

Accompagner le candidat à la préparation de la validation des acquis de son expérience en vue de l'obtention de la certification visée.

Pré-requis:

Phase 1

Justifiez d'expérience (en continu ou non) sur une activité professionnelle en rapport direct avec la certification visée :

Salariée (CDI, CDD, intérim),

Non salariée (artisan, commerçant etc.),

Bénévole ou de volontariat,

Une activité sportive dès lors qu'elle est inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau

Avoir exercé des responsabilités syndicales (par exemple, les délégués syndicaux), un mandat électoral local ou une fonction électorale locale.

S'inscrire sur la plateforme France VAE

Phase 2

Être titulaire d'une notification de recevabilité du certificateur

Pour réaliser sa démarche de VAE, le candidat doit avoir un PC et un accès Internet ainsi que savoir utiliser un logiciel de traitement de texte ainsi que les emails.

Public:

Tout public , quel que soit votre âge, votre statut (salarié, artisan, demandeur d'emploi etc.), ou votre niveau de qualification et les diplômes déjà obtenus.

Résultat de l'action:

Accompagnement sur le choix de la certification et du parcours d'accompagnement. Présentation du candidat à la certification visée (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) enregistrée au RNCP, afin d'obtenir le niveau de certification attendu.

Durée:

5 à 35 heures (selon le profil et besoin de la personne) sur une période de 2 à 8 mois en moyenne (peut évoluer selon les besoins du candidat et sera défini en amont de la mise en place de l'accompagnement)

Rythme:

2 à 3 heures par séances (hors travail personnel).

Moyens et méthodes:

Matériel informatique, applications numériques et bureautiques récents, connexion à internet mis à disposition pour chacun des bénéficiaires. Possibilité aux bénéficiaires d'utiliser leurs propres terminaux en présentiel. L'organisme a accès à différents sites institutionnels en rapport avec les certifications professionnels et les métiers correspondants.

Séances synchrones et asynchrone, en présentiel dans les locaux du centre de formation ou à distance (visioconférence). Entretiens individuels et Atelier collectifs et/ou individuels.

Modalités de certification : à compléter selon le référentiel choisi

- | | |
|--|-------------------|
| • Mise en situation professionnelle : | Durée : xxhxx min |
| • Soutenance | Durée : xxhxx min |
| • Entretien technique : | Durée : xxhxx min |
| • Questionnement à partir de production(s) | Durée : xxhxx min |
| • Entretien final : | Durée : xxhxx min |

Durée totale de l'épreuve pour l'apprenant : xxhxx min

Contenu

Phase 1 : Construction du parcours et diagnostic de faisabilité

Après le 1^{er} entretien

Aide possible auprès du candidat à s'inscrire sur la plateforme France VAE. Il s'agit de renseigner les informations sur le parcours professionnel, le diplôme visé, et de joindre les pièces justificatives.

- Co-construction avec le candidat d'un parcours d'accompagnement individualisé, incluant toutes actions permettant de concourir à son objectif de certification (accompagnement méthodologique individuel et/ou collectif, actions de formation, immersion en milieu professionnel...)
- Réalisation d'un diagnostic de faisabilité, retranscription dans le dossier de faisabilité à transmettre au certificateur pour demander un avis de recevabilité.
- Si avis de recevabilité validé par le certificateur passage à la phase 2

Phase 2 : Accompagnement méthodologique et suivi administratif

Remise d'une feuille de route au candidat incluant les rendez-vous planifiés

- Les étapes de l'accompagnement VAE sur la certification visée :

Module 1 : Compréhension des attendus de la certification visée

- Présentation du livret d'accueil et livret de suivi
- Lecture et déchiffrage du référentiel d'activité et de compétences de la certification visée.
- Lecture et déchiffrage du référentiel d'évaluation et des modalités de la certification

Module 2 : Réaliser son passeport de compétences et de formation

- Identifier les activités, les compétences, les qualités, les contextes professionnels
- Analyse du parcours professionnel du bénéficiaire

Module 3 : Rédaction du livret 2

- Faire le point sur son parcours et se positionner
- Choisir ses activités les plus pertinentes au regard des attendus
- Faire le lien avec les différentes activités et compétences du référentiel
- Rédiger les différents items du livre

Module 4 : Analyser le livret 2

- S'autoévaluer avec les critères d'évaluation de la certification visée
- Evaluer et questionner le bénéficiaire sur ses activités et compétences
- Lecture commentée du livret 2 par l'accompagnateur
- Se corriger et apporter des modifications au livret 2

Module 5 : Préparation aux épreuves

- Rédaction des écrits professionnels ou application de mise en situation professionnelles écrites, de cas pratiques, etc... selon les modalités des épreuves de certification.
- Se préparer l'oral par mise en situation
- Choix de l'organisme agréé par le certificateur et inscription à la session de certification

Module 6 : Entraînement à la certification

- Mises en situation écrites et orales
- Mobiliser un comportement et une posture orientés au métier visé
- Communiquer clairement avec un langage professionnel et adapté

Accompagnement méthodologique synchrone (15 à 18h heures en distanciel):

Entretiens individuels de face à face pédagogique, dont 8h d'entraînement aux conditions du jury et simulations orales, 1h d'aide à l'inscription, et 1h de débriefing post-jury.
(Justifié par : Feuilles d'émargement numériques).

Accompagnement technique asynchrone (2 à 5 heures sur pièces):

Travail de lecture critique, analyse de la mise en adéquation des écrits avec le référentiel RNCP, annotations correctives du Livret 2 et rédaction des comptes-rendus de guidage personnalisés inter-sessions.
(Justifié par : livrables annotés et rapports de synthèse transmis au candidat).

Passerelle, suite de parcours et débouchés:

Notre accompagnement VAE est transversal et s'adapte à plusieurs certifications professionnelles (RNCP). Les passerelles, équivalences et débouchés dépendent strictement du diplôme ou du titre visé par le candidat.

Lors de votre accompagnement en Phase 1, votre accompagnatrice, selon le choix de la certification sur France VAE vous communique où retrouver la fiche officielle de chaque certification ciblée, avec ses débouchés et passerelles propres et vous transmet le lien vers le site de France Compétences (Répertoire RNCP) sur lequel chaque fiche RNCP détaille légalement les équivalences et blocs de compétences.

Accompagnatrices et formatrices:

Yasmina GONDARD

- Référente VAE
- Licence SHS Animation et gestion de la formation des Adultes.



SAS DYNAMISE - C'TOP Formation

305 Impasse des Technicités

43200 YSSINGEAUX

04 44 43 97 67 - ctopformation43@gmail.com

RCS Le Puy en Velay - SIRET : 953 653 995 00019 - Capital 2000 €

Enregistrée sous le numéro 84430365843. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.